

Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **TC69603**
 Dénomination: **POTASSIUM CHLORURE 3M**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: **Réactif de laboratoire**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: **TITOLCHIMICA SPA**
 Adresse: **VIA S.PIETRO MARTIRE 1054**
 Localité et Etat: **45030 PONTECCHIO POLESINE (RO)**
ITALIA

Tél. **+39425492644**

Fax **+39425492909**

Courrier de la personne compétente,
 personne chargée de la fiche de données de
 sécurité: **utecnico@titolchimica.it**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: **INRS : (33) 01 45 42 59**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
 Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformément au Règlement (UE) 2015/830.
 Classification e indication de danger:

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient., Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]
 Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

--

2.3. Autres dangers

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques 1272/2008 (CLP)
Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6] CAS 55965-84-9	<0,0005	Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=10, Aquatic Chronic 1 H410 M=1	<i>Skin Corr. 1B ; H314 : C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2 ; H319 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Irrit. 2 ; H315 : 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1 ; H317 : C ≥ 0,0015 %</i>
CE -			
INDEX 613-167-00-5			

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Pas spécialement nécessaire. Toutefois, nous vous recommandons le respect des règles de bonne hygiène industrielle est recommandé.

YEUX: Enlevez toutes les lentilles de contact. Laver immédiatement à grande eau pendant au moins 15/30 minutes en ouvrant bien les paupières. Consultez un médecin immédiatement.

PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Prendre une douche immédiatement. Consultez un médecin immédiatement.

INGESTION: Consultez un médecin immédiatement. Ne faites pas vomir sauf autorisation expresse de votre médecin.

INHALATION: déplacez le sujet à l'air frais, loin du lieu de l'accident. Si cela devient difficile, appelez immédiatement un médecin. Prenez les précautions appropriées pour le sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Consulter un médecin.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M

Fiche de Données de
Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion. En raison de la dégradation thermique, des émanations toxiques et des produits de pyrolyse peuvent se développer.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

POUR CEUX QUI NE INTERVIEWENT PAS DIRECTEMENT

Alertez le personnel chargé de gérer de telles urgences. Éloignez-vous de la zone de l'accident si vous ne possédez pas l'équipement de protection individuel indiqué à la section 8.

POUR CEUX QUI ONT INTERVENU DIRECTEMENT

Enlevez tout le personnel qui n'est pas suffisamment équipé pour faire face à l'urgence.

Portez l'équipement de protection individuelle approprié mentionné à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de danger.

Rendre la zone touchée par l'accident accessible aux travailleurs uniquement après une récupération appropriée. Ventiler les locaux affectés par l'accident.

N'oubliez pas de supprimer toute source d'inflammation possible (flammes nues, surfaces chauffées, équipements électriques par exemple) et d'utiliser un équipement ne produisant pas d'étincelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Passez l'aspirateur dans un récipient approprié.

Évaluez la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, en vérifiant la section 10. Absorbent le reste avec un matériau absorbant inerte (par exemple, de la vermiculite ou son équivalent). Assurer une ventilation adéquate de la zone touchée par la perte. L'élimination du matériel contaminé doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
POTASSIUM CHLORURE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,1	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,1	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	1	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		455 mg/kg bw/d		91 mg/kg bw/d				
Inhalation		1365 mg/m ³		273 mg/m ³		5320 mg/m ³		1064 mg/m ³
Dermique		910 mg/kg bw/d		182 mg/kg bw/d		910 mg/kg bw/d		303 mg/kg bw/d

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Le produit n'est pas classé dangereux selon les dispositions de l'annexe I, partie 3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et, en tant que tel, ne nécessiterait pas de mesure spécifique pour contrôler l'exposition. Cependant, par mesure de précaution, les mesures suivantes sont fournies.

PROTECTION DES MAINS

Protéger les mains avec des gants de travail résistants à la perméation de catégorie III, classe H (par exemple, en PVA ou équivalent) (réf. Norme EN 374).

Pour le choix final du matériau des gants de travail, il convient de prendre en compte les éléments suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméation.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail aux agents chimiques doit être vérifiée avant utilisation car elle est imprévisible. Les gants ont une durée d'usure qui dépend de la durée et du mode d'utilisation.

PROTECTION DES PEAU

Porter des vêtements de travail de catégorie III à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel (réf. Directive 89/686 / CEE et norme EN ISO 20344). Laver à l'eau et au savon après avoir enlevé les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type B dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	pas applicable (produit liquide)
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas applicable
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas applicable
Limite inférieur d'explosion	Pas applicable
Limite supérieur d'explosion	Pas applicable
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	1,13
Solubilité	dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas applicable
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	non applicable
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE) :	0
VOC (carbone volatil) :	0
Danger d'explosion	aucun

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

POTASSIUM CHLORURE

LD50 (Oral) 2600 mg/kg ratto

Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]

LD50 (Oral) 457 mg/kg ratto

LD50 (Dermal) 660 mg/kg coniglio

LC50 (Inhalation) 2,36 mg/l/4h aerosol

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique. Contient: Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DONNEES RELATIVES AUX COMPOSANTS:

Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]

- corrosion / irritation de la peau: corrosif pour le lapin.
- lésions oculaires graves / irritation oculaire grave: corrosif pour le lapin.
- sensibilisation respiratoire ou cutanée: provoque une sensibilisation chez le cobaye
- mutagénicité sur les cellules germinales: non mutagène.
- cancérogénicité: les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet cancérogène.
- toxicité pour la reproduction: non toxique pour la reproduction.
Aucun effet tératogène n'a été mis en évidence lors d'expérimentations animales.
- toxicité spécifique pour les organes cibles (STOT) - exposition unique: donnée non disponible.
- toxicité spécifique pour les organes cibles (STOT) - exposition répétée: donnée non disponible.
- danger par aspiration: aucune information disponible sur la toxicité par aspiration.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez de disperser le produit dans le terrain ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

12.1. Toxicité
POTASSIUM CHLORURE

 LC50 - Poissons
 EC50 - Crustacés

 880 mg/l/96h Pimephales promelas - OECD 203
 825 mg/l/48h Daphnia magna - OECD 201

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h	Desmodesmus subspicatus - OECD 201
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h	Desmodesmus subspicatus
NOEC Chronique Poissons	500 mg/l/7 gg	Pimephales promelas - OECD 210
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	> 100 mg/l	Desmodesmus subspicatus

Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]

EC50 - Crustacés	0,16 mg/l/48h	Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,027 mg/l/72h	Scenedesmus capricornutum
LC10 Poissons	0,19 mg/l/96h	Oncorhynchus mykiss (rainbow trout)

12.2. Persistance et dégradabilité

Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]

Biodégradable.

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one: t1 / 2 = anaérobie 0,2d. t1 / 2 = aérobie 0,38 - 1,3D.

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one: t1 / 2 = aérobie 0,38 - 1,4d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Masse réactionnelle de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [CE no. 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one [EC no. 220-239-6]

Le produit contient des halogènes organiques.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M
Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)

TC69603 - POTASSIUM CHLORURE 3M

**Fiche de Données de
Sécurité**

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Fiche de données de sécurité n° 6 du 26/03/18. Révision complète de la version 5 du 20/03/15.